

semaines, une résolution était inscrite au nom de l'honorable député de St-Laurent-St-Georges qui demandait qu'une enquête nationale soit instituer par son ministère et effectuée en collaboration avec les autorités provinciales et d'autres groupes au Canada en vue de recueillir des renseignements sur les maladies mentales. Il n'est sans doute pas nécessaire de renseigner les honorables députés sur la question des maladies mentales au Canada en ce moment car ils en sont déjà tous passablement au courant. Comme nous le savons tous ce genre de maladie suscite beaucoup d'intérêt.

Les Canadiens ont sujet de s'en enorgueillir un peu, notre pays se tient à l'avant-garde en ce domaine; mais en étudiant la question de la maladie mentale, nous ne devrions peut-être pas nous laisser aller à trop de suffisance, car il se peut qu'à travers le pays de petits groupes comme le nôtre, dans des institutions pour malades mentaux, cherchent à savoir quoi faire avec nous. C'est une question de proportion et de degré. Je ne suis pas du tout certain que je voudrais subir un test d'intelligence maintenant pour être admis dans cette honorable chambre.

Nous discernons tous, je pense, l'importance de la question des maladies mentales, à preuve l'existence dans ma circonscription de l'une des plus grandes institutions internationales en ce domaine, l'*Allan Memorial Institute*, que préside une des sommités mondiales de la psychiatrie, le D^r Ewen Cameron.

J'estime que ma proposition ne nécessiterait aucune dépense de la part du gouvernement canadien. Même dans le cadre du crédit à l'étude, le ministère pourrait prendre les initiatives nécessaires pour encourager les institutions privées, les autorités médicales des provinces et les médecins à reconsidérer tout le problème des maladies mentales. Si la chose se fait et si l'on a besoin de fonds supplémentaires, je suis sûr que les grands bienfaiteurs de tout le Canada, tant les particuliers que les sociétés commerciales qui s'intéressent à ce problème, fourniraient volontiers tous les fonds nécessaires à ce service.

Monsieur le président, vu que la Chambre n'a pas été obligée de se lancer dans un long débat sur la résolution inscrite en mon nom, il n'est que juste, dans l'intérêt de tous mes concitoyens canadiens qui souffrent de maladies mentales et qui ont très peu de porte-parole, que chacun de nous à la Chambre, nos amis et nos parents qui sont mieux partagés prennent un instant pour dire que, malgré le travail admirable accompli par les autorités fédérales et provinciales, par les médecins eux-mêmes, par des particuliers secourables et compatissants, nous pourrions tous envisager sous un nouvel angle la question des maladies mentales et faire un relevé national,

[M. Richardson.]

afin que cette épidémie moderne puisse bientôt disparaître dans la mesure où, en notre qualité de dignes sujets de notre société moderne, nous pourrions le proposer.

Mme Fairclough: Monsieur le président, j'aimerais poser au ministre une question au sujet des subventions générales à l'hygiène dont bénéficient les provinces et, en particulier, au sujet d'une subvention qui a été accordée jusqu'ici au St. Patrick's College, en vertu du programme de formation de travailleurs sociaux spécialisés en psychiatrie, et qui s'est établie à \$2,739 en 1954-1955 et à \$2,600 l'année précédente. Sauf erreur, le projet a eu l'approbation du ministère de la Santé ontarien, mais a été rejeté par les autorités fédérales. On a utilisé la subvention pour défrayer une partie du traitement d'un chargé de cours en psychiatrie et du professeur de psychiatrie sociale. Le ministre nous dira-t-il la raison pour laquelle on a diminué ce qui constitue une subvention minimale du point de vue du ministère, mais très importante du point de vue du collège en cause?

L'hon. M. Martin: Le député a dit que l'Ontario l'avait approuvé. Ce n'est pas tout à fait le cas. Si cette subvention était accordée, elle le serait par le gouvernement fédéral à la demande du gouvernement ontarien. Celui-ci n'est que l'intermédiaire, dans ce cas; il n'y participe pas.

Mme Fairclough: J'admets les observations du ministre. Je n'avais pas l'intention de dire qu'il s'agissait d'une participation de moitié, mais n'est-il pas vrai que les provinces ont demandé qu'on approuve ces subventions?

L'hon. M. Martin: On nous transmet les demandes. Nous avons jugé qu'il s'agissait surtout d'une subvention pour travail social. Nous en avons déjà accordé. La subvention s'appliquait à un travail comportant un élément d'hygiène mentale, mais elle était, au fond, destinée au domaine du travail social. Nous avons pensé que, pour être juste envers d'autres demandes qui attachaient une plus grande importance à ce domaine,—je ne dis pas qu'elles se rapportaient à des travaux plus étendus,—il fallait agir comme nous l'avons fait.

Mme Fairclough: J'espère que le ministre reviendra sur sa décision car, si je comprends bien, cela tendra à rompre la continuité de ces services.

L'hon. M. Martin: Je suis bien au courant de la situation.

Mme Fairclough: Je n'en doute nullement mais je viens tout justement d'en être informée.

L'hon. M. Martin: Je remercie mon honorable amie de le mentionner.